



Terre gentrifiable et coalition de croissance : la relocalisation de l'université de Perpignan au service d'intérêts privés ?

Raphaël Languillon-Aussel et Nima Aftim

Dans un centre historique marqué par des tensions majeures, quels peuvent être les effets sociaux du projet de relocalisation de l'université de Perpignan ? Mobilisant les cadres théoriques de la géographie marxiste, Raphaël Languillon-Aussel et Nima Aftim mettent en lumière la confrontation silencieuse mais violente de deux droits à la ville concurrents, pour un espace considéré comme « terre gentrifiable » par les élites détentrices du capital urbain.

Dans son brillant ouvrage *Villes rebelles. Du droit à la ville à la révolution urbaine*, David Harvey clôt son premier chapitre sur une question essentielle : « Qui contrôle le lien interne entre urbanisation d'une part, et production et utilisation du surplus (du capital) de l'autre ? » (Harvey 2015, p. 63). Des travaux récents dans le domaine de la géographie économique ont, en effet, montré qu'il existe un lien consubstantiel entre urbanisation et réinvestissement des surplus du capital (Harvey 2011), lien que l'industrie de la finance resserre davantage avec la titrisation (Aveline-Dubach 2008 ; Halbert 2013), les prêts hypothécaires tels les *subprimes* (Carroué 2008) ou les opérations très consommatrices en capitaux comme celles de renaissance urbaine (Halbert et David 2010 ; Halbert et Le Goix 2012).

La gentrification est particulièrement éclairante de ces processus de réinvestissement du capital qui transforment le droit à la ville et réactivent une certaine forme de lutte des classes. Dès les années 1960, Ruth Glass montrait les conséquences sociales d'un tel processus à Londres (Glass 1964). Le droit à la ville ne se limite pas à l'accès individuel, ni même collectif, aux ressources urbaines ou à la centralité ; il recouvre également le droit de réinventer la ville de façon plus conforme aux besoins de ses habitants et de ses usagers (Lefebvre 1968 ; Harvey 2015). Cette notion a récemment été remise au goût du jour par une série d'interrogations sur la ville juste (Fol, Lehman-Frisch et Morange 2013). Porter atteinte au droit à la ville est donc d'abord un acte de dépossession qui touche autant la liberté de mouvement que celle d'expression et d'information, et cette occultation des droits d'un groupe par un autre relève d'une version contemporaine et pernicieuse de la lutte des classes, qui a perdu son nom mais certainement pas son acuité.

Suivant cette perspective théorique, l'objectif de cet article est de démontrer en quoi le projet de retour de l'université de Perpignan Via Domitia (UPVD) au centre-ville participe d'un mouvement et d'une stratégie plus vastes de mutation socio-spatiale et urbaine du centre et vise, dans la façon dont il est mené, à limiter le droit à la ville d'une partie de la population. Nous ne formulons pas l'hypothèse d'un investissement actif de l'université dans la réalisation d'intérêts privés à la gentrification, mais plutôt son instrumentalisation et sa responsabilité de fait dans les processus décrits. Il s'agit ainsi de voir comment ce projet public alimente des intérêts privés de classe – ceux des rentiers urbains – dans la poursuite d'un mouvement de gentrification du centre-ville qui est actuellement en panne.

La sociologie très disparate de l'hypercentre perpignanais

Le centre-ville de Perpignan est sociologiquement très contrasté et s'organise autour de trois quartiers : Saint-Jean, autour de la cathédrale éponyme ; Saint-Jacques à l'est ; la Réal au sud (figure 1). Si le premier est constitué d'une population de classes moyennes, les deux autres cumulent les indicateurs typiques d'espaces défavorisés et très fragiles. Le quartier Saint-Jacques a ainsi été classé comme le plus pauvre de France métropolitaine par l'INSEE en 2015¹. Il est majoritairement habité par des Gitans catalans sédentarisés de longue date. Quant à la Réal, il s'agit d'un quartier très majoritairement peuplé d'immigrés d'Afrique du Nord de première génération, ou de leurs descendants².

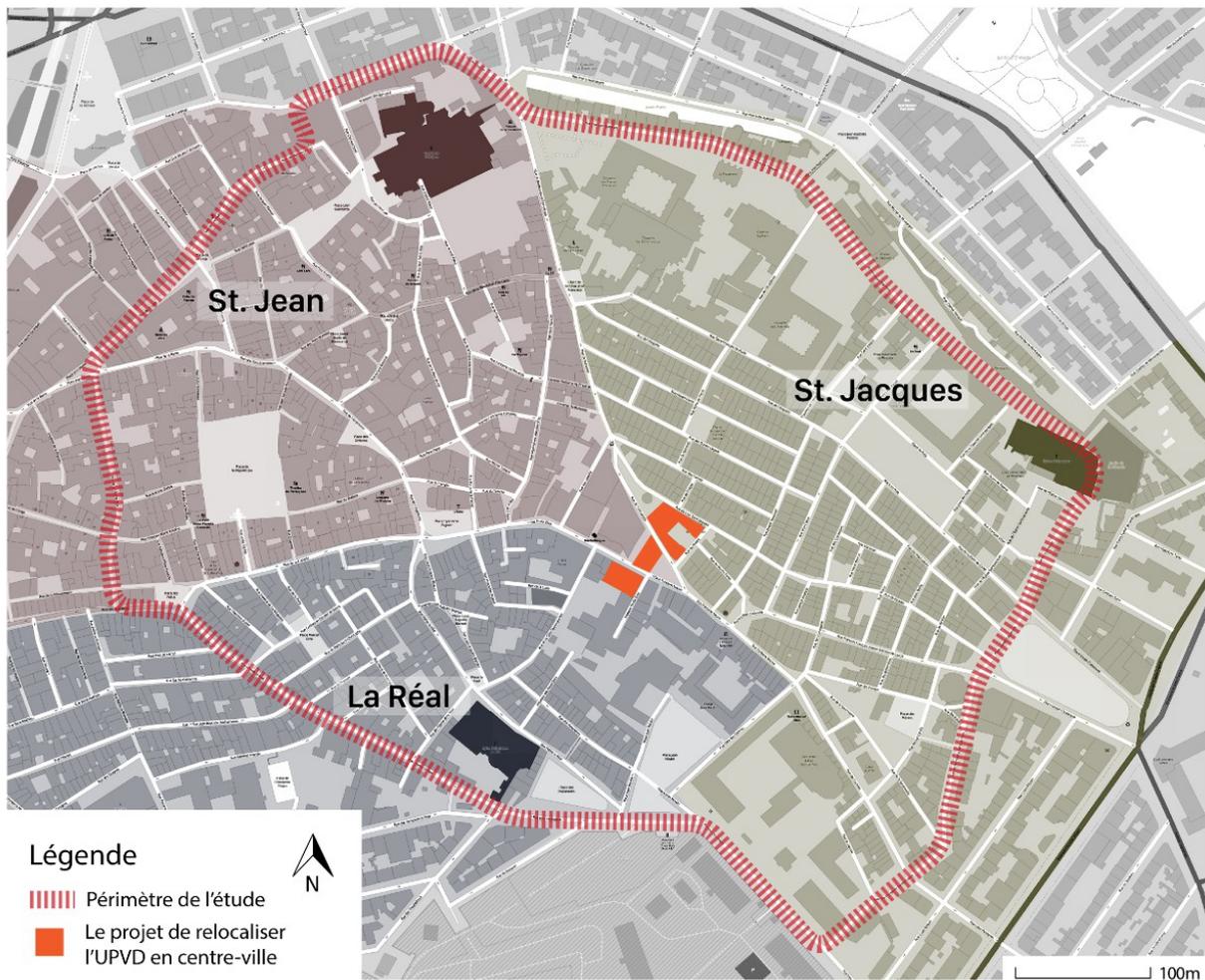
La trajectoire de ces trois espaces est intimement liée en raison de leur proximité physique, mais les politiques publiques qui y sont menées sont très différentes. Ainsi, Saint-Jean bénéficie, depuis les années 1990, d'une série d'aides à la réhabilitation de la part de la municipalité : ravalement de façades colorées, installation de fontaines, réfection de places publiques, réhabilitation de patrimoine historique, piétonisation (figure 2). Ces programmes publics ont donné lieu à un processus de gentrification selon un schéma assez classique (arrivée d'artistes, d'ateliers, d'artisans et de galeries, puis installation de restaurants et de bars à la mode, de boutiques créatives, etc.), de sorte que le quartier concentre la quasi-totalité des commerces, bars, restaurants, galeries et ateliers du centre-ville (figures 3 et 4).

À l'inverse, les quartiers Saint-Jacques et la Réal sont marqués par la quasi-absence d'activités économiques. Si le quartier arabe dispose de quelques commerces et restaurants, il n'y en a aucun dans le quartier gitan (figure 4), qui se caractérise par un bâti dégradé et insalubre. La mairie estime que 30 % des logements y sont vacants, cinq cas d'effondrement se sont produits en 10 ans et une vingtaine d'immeubles menacent de gonfler ces tristes statistiques. La quasi-totalité de ces deux quartiers a été classée en zone urbaine sensible (ZUS), en zone de sécurité prioritaire (ZSP) et en opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU).

¹ Le revenu annuel médian y est de 2 273 euros par adulte avant impôt et prestations sociales (calculs du Centre d'observation de la société, d'après les données INSEE de 2010, mai 2013).

² La médiane du revenu annuel déclaré par unité de consommation pour le quartier prioritaire du centre ancien de Perpignan est de 5 877 euros (revenu calculé avec les indemnités chômage et autres pensions qui représentent 40,9 % des revenus totaux). Source : INSEE, 2012.

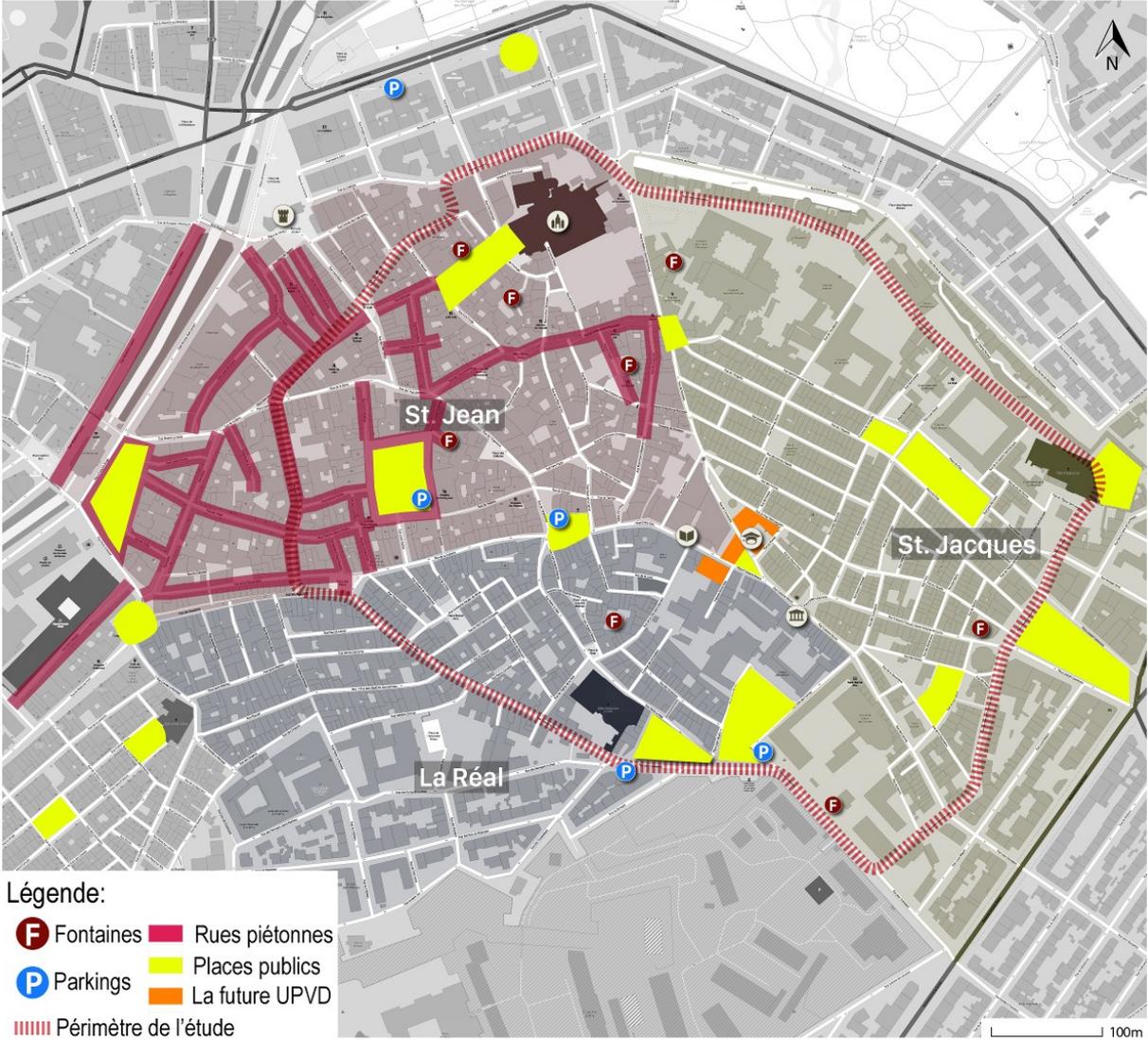
Figure 1. L'hypercentre de Perpignan, ses trois quartiers et la localisation du nouveau campus de l'UPVD



Source: Nima AFTIM, selon *Open Street Map* et la Mairie de Perpignan, 2015

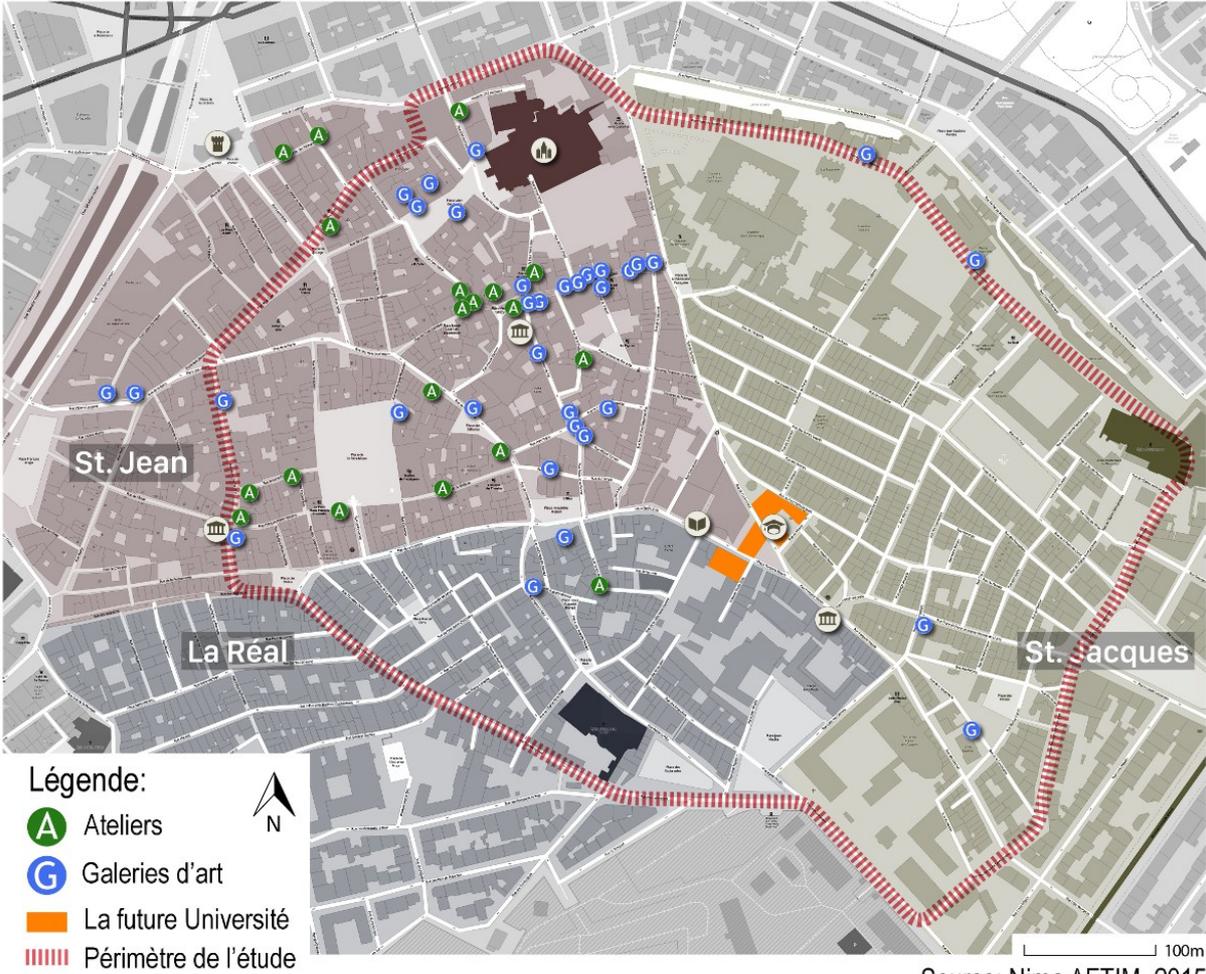
Source : Aftim 2015.

Figure 2. Les aménagements publics et la réhabilitation du centre-ville de Perpignan depuis les années 1990



Source : Aftim 2015.

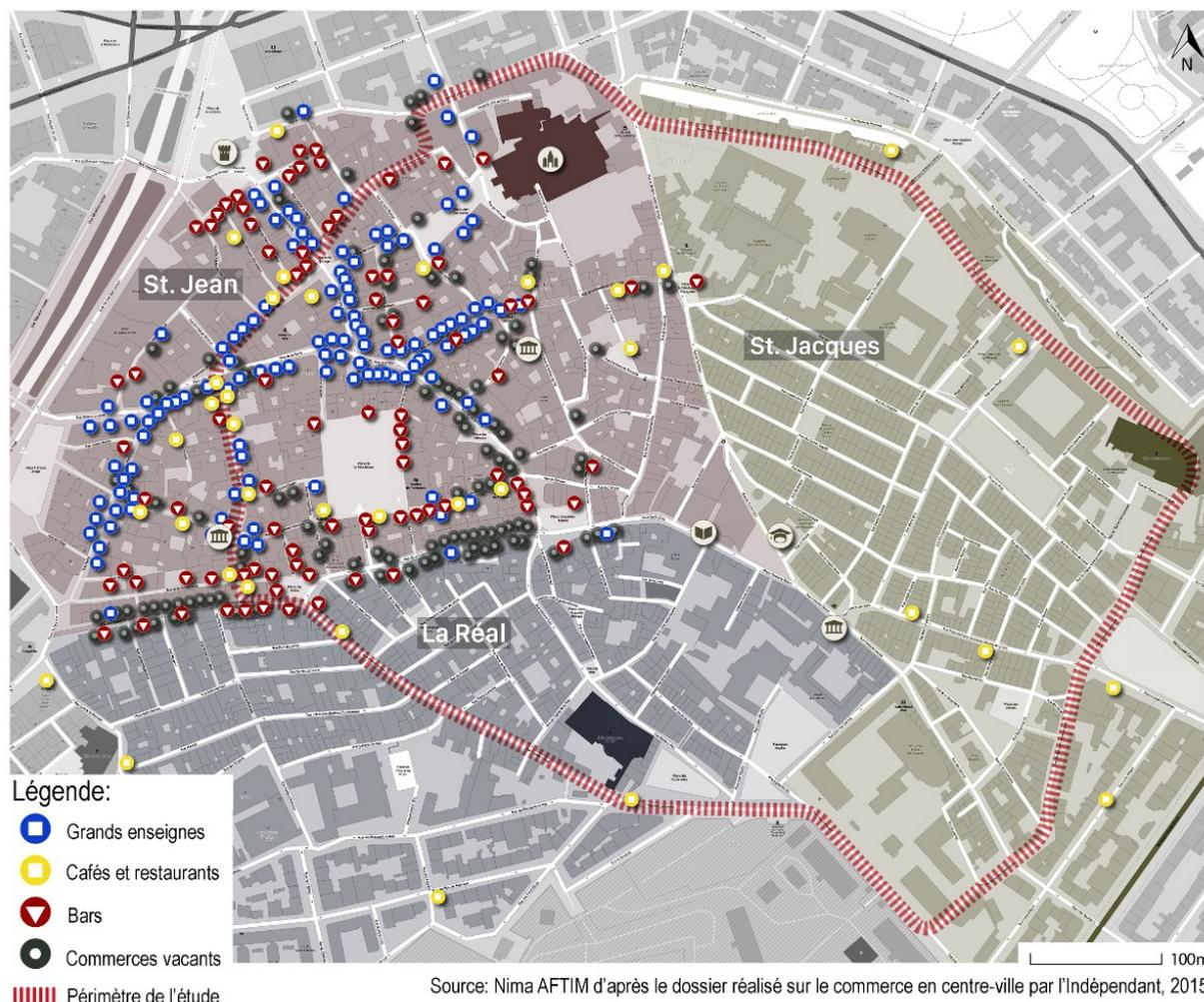
Figure 3. Répartition des galeries et des ateliers d'artistes dans le centre de Perpignan



Source : Aftim 2015.

Source: Nima AFTIM, 2015

Figure 4. Localisation des commerces, bars et restaurants dans le centre de Perpignan



Source : Aftim 2015.

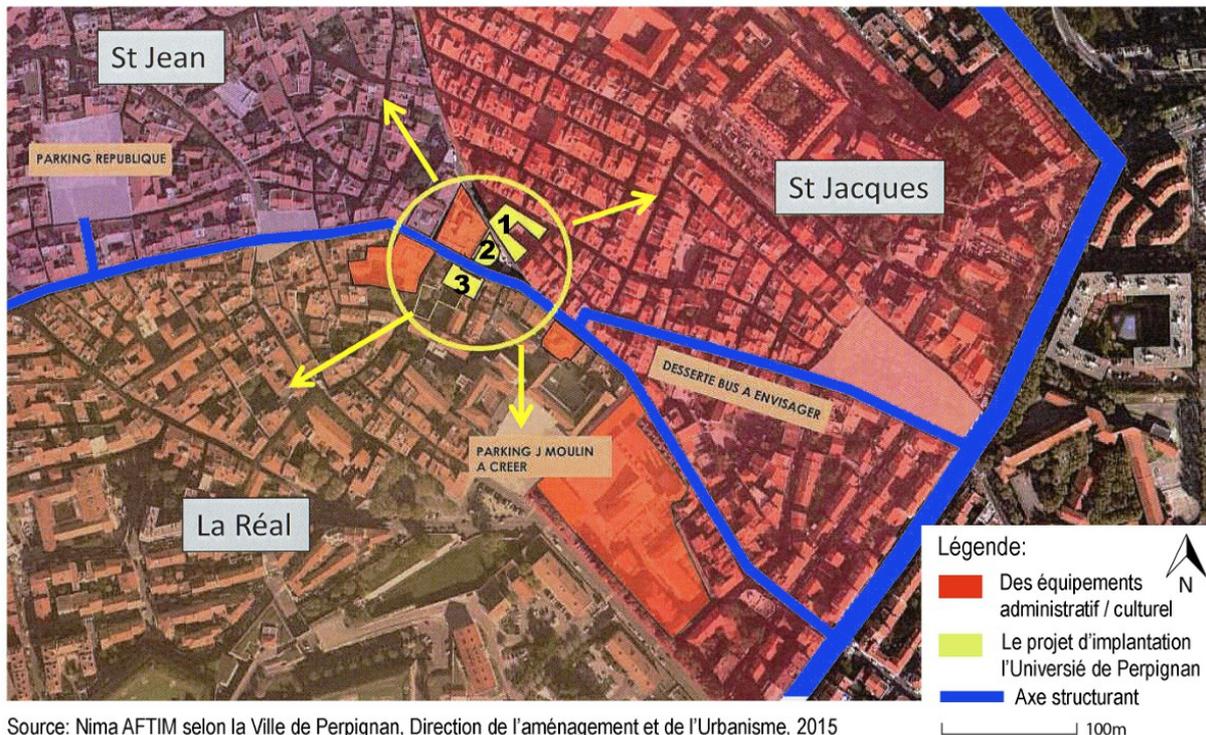
Relocaliser l'université au centre : la politique de la terre gentrifiable

Le projet de relocalisation de l'université en centre-ville, avec le nouveau campus Mailly, se situe à la jonction précise de ces trois quartiers (figure 5). Le choix du site répond à deux logiques. D'une part, il s'agit de réhabiliter le bâtiment historique de l'université, qui abritait les archives municipales depuis la création du campus actuel, à l'extérieur du centre (campus du Moulin à Vent, à deux kilomètres au sud³). L'objectif est d'y localiser la présidence, la vice-présidence, la fondation de l'UPVD, et une salle consacrée aux événements prestigieux. D'autre part, il s'agit également pour la puissance publique de réhabiliter l'ensemble du quartier en y aménageant un pôle universitaire qui viendra renforcer le rôle de l'actuelle médiathèque, située juste à côté. Pour ce faire, la mairie a donné à l'UPVD l'ancien couvent Saint-Sauveur (qui abritera des salles de cours et un amphithéâtre) et a encouragé la création d'un nouveau bâtiment (comprenant notamment un restaurant universitaire et un amphithéâtre supplémentaire) de 900 m² entre les deux, sur un terrain actuellement inoccupé. Le coût total du projet est estimé à 6,75 millions d'euros et les travaux ont commencé en 2017, pour qu'à la rentrée nouvelle le campus puisse accueillir 500 étudiants, essentiellement de la faculté de droit (une discipline bien positionnée dans les hiérarchies

³ Le campus du Moulin à Vent continuera à héberger, entre autres, les sciences humaines et sociales et les sciences « dures », ainsi qu'une partie des services administratifs, une fois le campus de centre-ville ouvert.

symboliques de l'institution universitaire, et dont le profil sociologique des étudiants est plus favorisé que celui des composantes qui resteront sur le campus périphérique⁴).

Figure 5. Le nouveau campus Mailly, composé du bâtiment historique de l'université (1), du nouveau bâtiment prévu (2), et de l'ancien couvent Saint-Sauveur (3)



Source: Nima AFTIM selon la Ville de Perpignan, Direction de l'aménagement et de l'Urbanisme, 2015

Source : Aftim 2015.

Au-delà des enjeux patrimoniaux pour l'université et la municipalité, la localisation de ce nouveau campus n'est pas anodine. Cette relocalisation sert, en effet, de levier à la poursuite du front de gentrification qui descend du quartier Saint-Jean et bute actuellement sur les résistances communautaires du quartier gitan. Difficilement pénétrable, Saint-Jacques offre pourtant un fort potentiel en termes de gentrification, et ce pour trois raisons. D'abord, sa population est très fragile, ce qui accroît sa vulnérabilité à la manipulation et diminue sa capacité de mobilisation politique : peu de francophones (les Gitans urbains y parlent un dialecte catalan ancien), très fort taux d'illettrisme et faible taux de scolarisation (moins de 3 % de la population possède un bac + 2), grande pauvreté (83 % des habitants vivent en dessous du seuil français de pauvreté) (INSEE 2001). Ensuite le bâti y est dégradé, bon marché et doté de qualités architecturales valorisables : ensoleillement maximal (Saint-Jacques est situé sur une colline exposée sud-ouest qui domine la ville) ; hauteurs sous plafond importantes ; nombreuses terrasses et coursives, dont le rôle dans la gentrification a déjà été établi (Clerval 2008). Une fois réhabilités, ces logements offrent une qualité de vie bien supérieure à ceux du centre historique de Saint-Jean, petits, sombres et étroits. Enfin, la proximité physique avec l'hypercentre et le front de gentrification actuel font de Saint-Jacques un exutoire convoité pour les investisseurs et les acteurs de la gentrification⁵. Ces trois caractéristiques en font une « terre gentrifiable ». En réalisant une percée urbanistique dans les lignes de Saint-

⁴ Il faut ici noter que la présidence avait proposé de relocaliser le master « Urbanisme, habitat et aménagement urbain » de la faculté de géographie dans le nouveau campus, mais devant le refus de certains enseignants de déménager et de se couper du parcours licence, resté sur l'ancien campus, la proposition a été déclinée.

⁵ La Réal est un quartier au potentiel de gentrification moins élevé que celui de Saint-Jacques, car sa population se mobilise plus facilement, sa dynamique démographique interne est plus vive, tout comme sa dynamique économique.

Jacques et la Réal, le projet de relocalisation de l'université répond donc aux ambitions des acteurs privés qui espèrent profiter du processus de gentrification⁶.

Quand le secteur public fait involontairement le lit d'intérêts particuliers

Dans l'avancée du processus, cette opération immobilière publique relative à un site universitaire est susceptible d'en entraîner d'autres, émanant du secteur privé (réhabilitation du bâti dégradé, rénovation de grande ampleur, immobilier commercial et résidentiel). Le CROUS⁷ a ainsi déjà prévu de construire une résidence étudiante dans le quartier de Saint-Jacques (le nom du propriétaire foncier n'a pas été rendu public). Entre le maintien de la présence gitane et une gentrification massive, deux droits à la ville s'affrontent alors. D'un côté, il y a le droit à la ville des Gitans, qui occupent Saint-Jacques depuis la déportation des juifs lors de la Seconde Guerre mondiale. Leur installation est légale et ancienne, mais leur sociabilité fermée et la forte territorialisation de leur présence dans un espace censé être public ferme cette partie de la ville aux autres habitants et communautés. La poussée de Saint-Jean et le dynamisme économique et démographique de la Réal sont source de conflits locaux qui ont culminé en 2005, quand des affrontements entre communautés arabe et gitane avaient embrasé le centre-ville (Giband 2006). D'un autre côté, il y a le droit à la ville des habitants des quartiers limitrophes, quoiqu'ils ne constituent pas un groupe homogène aux intérêts convergents. Pour ces derniers, la population de Saint-Jacques constitue un enjeu politique et social fort en termes de sécurité, de santé, de civisme, et d'accès physique à certains espaces, en particulier dans Saint-Jacques. L'équipe municipale en place cherche, par ailleurs, à reconquérir la maîtrise d'un espace dont le bâti se dégrade physiquement et dont la population se paupérise.

Néanmoins, et comme le disait Marx dans *Le Capital*, « entre droits égaux, la force décide »⁸. Dans le cas de la tant convoitée gentrification de Saint-Jacques, la force des gentrificateurs (particuliers, détenteurs du capital immobilier et foncier, entreprises privées) tient à la constitution d'une coalition de croissance public-privé dans laquelle l'université joue un rôle important qui lui échappe en partie : son positionnement est fortement instrumentalisé, appâtée qu'elle a été par la municipalité. Identifiée par Molotch en 1976, une coalition de croissance se définit comme une alliance informelle d'acteurs privés et de propriétaires qui font pression sur la puissance publique et les autorités locales pour que celles-ci engagent des projets de régénération urbaine d'importance afin de faire augmenter la valeur du foncier et de l'immobilier. Or, dans le cas de Perpignan, cette coalition vise également, plus que le renchérissement des prix, la dépossession des Gitans de leur droit à la ville.

Sur le temps long, il y a eu en réalité la substitution d'une coalition de croissance à une autre, pour des raisons politiques. La première à avoir été active s'est mise en place grâce à l'application de la loi Malraux à Saint-Jacques dans les années 1960, conduisant à l'arrivée d'investisseurs privés qui y ont acquis des biens vétustes afin de bénéficier des mesures de défiscalisation. Ces propriétaires se sont, par la suite, transformés en marchands de sommeil, exploitant la population gitane comme un vivier de locataires dociles bénéficiant de revenus sociaux (droit aux aides personnalisées au logement (APL), par exemple) qui constituaient autant de sources de revenus locatifs garanties par la puissance publique. En guise de loyer, ces propriétaires se font verser la somme des allocations logement versées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) aux locataires, et ce sans complément financier en échange de la loyauté de ces mêmes locataires⁹. Ainsi, le maintien de la population gitane à Saint-Jacques est une nécessité pour les rentiers-propriétaires du

⁶ Il y a, par ailleurs, du capital qui cherche à s'employer : des banques ont déjà acheté des bâtiments à la jonction entre Saint-Jean et Saint-Jacques, et les ont mis en attente (locataires expulsés, appartements condamnés et fermés). Des particuliers sont aussi en attente, même s'ils entrent en opposition avec les marchands de sommeil de Saint-Jacques, qui tirent profit de la crédulité des Gitans urbains.

⁷ CROUS : centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

⁸ Citation rapportée par David Harvey, in *Villes rebelles* (Harvey 2015, p. 19).

quartier qui ont bénéficié des fonds publics à deux reprises : avec la défiscalisation de la loi Malraux pour l'achat et la réfection (très sommaire) du bâti mis en location ; avec la récupération des aides sociales à la location dont bénéficie la population gitane. Proches du pouvoir municipal, ces rentiers ont noué des relations clientélistes avec la famille Alduy (père et fils à la tête de la mairie de Perpignan de 1959 à 2009) : d'un côté, ils assuraient le soutien de la population gitane à la famille Alduy lors des élections municipales ; de l'autre, la famille Alduy maintenait un fort taux d'aides sociales à la population gitane pour alimenter la rente locative des propriétaires¹⁰. Sous couvert de recherche de la diversité sociale et de protection du bâti, *via*, par exemple, le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), le cercle vertueux économique et politique a fonctionné pendant un demi-siècle.

En 2009, néanmoins, Jean-Paul Alduy se retire de la vie politique : la famille Alduy quitte ses fonctions municipales. La solidarité urbaine et la dynamique de la coalition de croissance sont rompues. Arrive une nouvelle équipe municipale, plus proche des milieux financiers. Les années 2010 voient se mettre en place une nouvelle coalition de croissance, très différente de la précédente, mais qui prend pour cible, elle aussi, le quartier Saint-Jacques. Le PSMV du quartier Saint-Jacques est alors en cours de révision. Si ce dernier protégeait jusque-là le bâti ancien réhabilité dans les années 1960 par la loi Malraux, il prévoit à présent sa transformation avec la multiplication de maisons de ville, entourées de nombreux espaces verts. La question de la population gitane n'est pas abordée, mais certains signes de son éviction silencieuse ne trompent pas : augmentation des prix des nouveaux actifs immobiliers destinés à la vente, transformation de certains HLM en bâtiments publics, comme c'est le cas de la caserne du Puig¹¹.

S'opposent alors des légitimités concurrentes, puisque chaque camp revendique un droit exclusif à la ville : territoire impénétrable pour les Gitans soutenus par l'ancienne coalition des marchands de sommeil, dépossession et gentrification pour la coalition de croissance des gentrificateurs actuels. Les deux droits à la ville s'excluent l'un l'autre. Dans cette lutte, pour le moment silencieuse, le contrôle passe par la restriction dans l'accès à l'information quant au projet de nouveau campus ; une restriction assumée comme nous avons pu l'éprouver pendant notre enquête, certaines informations étant retenues car classées « sensibles » par la mairie. Car derrière cette opération, on peut faire l'hypothèse qu'il existe un conflit entre plusieurs types de rentiers urbains. D'un côté se trouvent les actuels propriétaires non occupants du quartier Saint-Jacques. Au nombre d'une dizaine seulement, ils restent discrets tout en ayant accès aux dossiers CAF des Gitans locataires, qu'ils appellent d'ailleurs les « Patrons ». De l'autre côté se trouvent d'autres acteurs privés plus institutionnels, comme de grandes banques qui ont déjà acquis des immeubles du quartier Saint-Jean et attendent une hausse des prix pour les revendre, ou encore de riches propriétaires de Saint-Jean qui espèrent avoir accès au marché prometteur de la gentrification de Saint-Jacques.

La relocalisation de l'université cache donc probablement un conflit de pouvoir entre ces deux catégories d'acteurs privés, voire ces deux coalitions à géométrie variable. Des éléments plus concrets, quasi impossibles à se procurer, sont néanmoins nécessaires pour l'affirmer. À cela s'ajoutent, enfin, des conflits entre minorités, en particulier entre les Gitans de Saint-Jacques, en déprise démographique et économique, et la population arabe du quartier de la Réal, en croissance économique et démographique. Ainsi, il n'y a pas de réels mouvements de contestation à Saint-Jacques contre la gentrification¹², sans doute car le processus permettait potentiellement de faire partir les Gitans et de contribuer à la reconquête de Saint-Jacques par la classe moyenne. Une

⁹ Il va sans dire que ces pratiques clientélistes et l'opacité du système sont très difficiles à documenter scientifiquement, ce qui complique l'analyse objectivée de ce « marché ». Elles ont néanmoins été abordées dans un certain nombre d'entretiens lors d'un terrain effectué entre janvier et août 2015 par Nima Aftim.

¹⁰ Dans le détail, il s'agit surtout d'exonération des devoirs : la scolarisation des enfants qui touchent la CAF n'est pas obligatoire, l'obtention du RSA n'est pas conditionnée au suivi des formations et des ateliers d'insertion afin de trouver un emploi, la conduite de véhicules à moteur (y compris les voitures) est tolérée même sans permis de conduire dans tout le quartier... La population gitane touche les mêmes aides sociales que le reste de la population mais sans contrôles trop contraignants.

¹¹ Projet mentionné par l'architecte mandataire de la révision du PSMV lors d'une réunion publique en février 2017.

association d'habitants de Perpignan de retour dans le centre-ville promeut ainsi sa revitalisation afin de le rendre plus attractif par des projets de piétonisation, de nouveaux espaces publics, des commerces de qualité. Elle milite aussi pour que soient prises des mesures contre les incivilités et les comportements inappropriés de l'actuelle population gitane du quartier Saint-Jacques.

La « terre gentrifiable » relève finalement d'une opposition d'intérêts entre des droits équivalents à la ville de la part de groupes inégalement dotés en ressources économiques, sociales et politiques. Si une terre est *gentrifiable*, c'est que la population qui l'occupe est *dépossédable* de son droit à vivre et à construire sa ville, et que l'élite qui maîtrise l'opération potentielle de gentrification est en position de force. Ce qui lui manque, c'est l'opportunité. Or l'université de Perpignan, instrumentalisée par des jeux d'intérêts privés qui la dépassent, est en passe de créer cette opportunité, démontrant par là, comme le disait Harvey, que « le droit à la ville (...) se voit le plus souvent monopolisé par une petite élite politique et économique » (Harvey 2015, p. 61).

Bibliographie

- Aftim, N. 2015. *Le Retour de l'université en centre-ville, moteur d'une gentrification à Perpignan ?*, mémoire de master-1 « Urbanisme, habitat et aménagement urbain », soutenu en juin 2015 à l'université de Perpignan Via Domitia sous la direction de Raphaël Languillon-Aussel.
- Aveline-Dubach, N. 2008. *Immobilier. L'Asie, la bulle et la mondialisation*, Paris : CNRS Éditions.
- Carroué, L. 2008. « Fonds souverains et crise des subprimes : un nouvel enjeu de la guerre économique », *Diplomatie*, n° 34, septembre/octobre.
- Clerval, A. 2008. « Les anciennes cours réhabilitées des faubourgs : une forme de gentrification à Paris », *Espaces et Sociétés* n° 132-133, p. 91-106. Disponible en ligne à l'URL suivant : www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2008-1-page-91.htm.
- Fol, S., Lehman-Frisch, S. et Morange, M. (dir.). 2013. *Ségrégation et Justice spatiale*, Nanterre : Presses universitaires de Paris-Nanterre.
- Giband, D. 2006. « Les événements de Perpignan, ou la fin d'un système géopolitique local », *Hérodote*, n° 120, p. 177-189. Disponible en ligne à l'URL suivant : www.cairn.info/revue-herodote-2006-1-page-177.htm.
- Glass, R. 1964. *London: Aspects of Change*, Londres : MacGibbon & Kee.
- Halbert, L. 2013. « Les acteurs des marchés financiers font-ils la ville ? Vers un agenda de recherche », *EspacesTemps.net* [en ligne]. Consulté le 9 mai 2017, URL : www.espacestems.net/articles/les-acteurs-des-marches-financiers-font-ils-la-ville.
- Halbert, D. et Le Goix, R. (dir.). 2012. « La ville financiarisée », dossier spécial, *Urbanisme*, n° 384.
- Halbert, L. et David, L. 2010. « Logiques financières globales et fabrique de la ville », *Regards sur la Terre*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 91-108.
- Harvey, D. 2015. *Villes rebelles. Du droit à la ville à la révolution urbaine*, Paris : Buchet/Chastel.
- Harvey, D. 2011. *Le Capitalisme contre le droit à la ville : néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris : Éditions Amsterdam.
- INSEE. 2001. « Perpignan : une ville où la précarité est forte. Parmi les 45 quartiers le nord et le centre sont les plus touchés », *Repères pour l'économie du Languedoc-Roussillon*, synthèse n° 1.
- Lefebvre, H. 1968. *Le Droit à la ville*, Paris : Anthropos.

¹² Au regard des crispations politiques autour du mouvement de gentrification du centre-ville depuis la publication de l'article en mai 2017, il est ici utile d'actualiser le propos en précisant que le processus fait à présent débat. Un collectif d'habitants s'est ainsi constitué ces derniers mois en opposition à la gentrification. Actualisation : novembre 2018.

Molotch, H. 1976. « The City as a Growth Machine: Toward a Political Economy of Place », *American Journal of Sociology*, vol. 82, n° 2, p. 309-332.

En savoir plus

Bethemont, J. 2003. *Le Livre des Gitans de Perpignan*, Paris : L'Harmattan.

de Roux, A. 2014. *Perpignan : de la place forte à la ville ouverte, X^e-XX^e siècle*, Saint-Estève : Éditions Les Presses littéraires.

Gladin, G. 1994. *Approche sur les Gitans à Perpignan*, ministère de la Justice, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

Tarrius, A. 1997. *Fin de siècle incertaine à Perpignan. Drogues, pauvreté, communautés d'étrangers, jeunes sans emploi et renouveau des civilités dans une ville moyenne française*, Perpignan : Editorial Trabucaire.

Docteur et agrégé de géographie, ancien élève de l'École normale supérieure de Lyon, de l'université de Tokyo et de l'université de Chuo au Japon, **Raphaël Languillon-Aussel** enseigne actuellement à l'université de Rouen en qualité d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER). Chercheur associé à l'unité mixte de recherche Environnement, ville, société (EVS ; UMR CNRS 5600), il conduit des travaux sur les politiques de renaissance urbaine et la verticalisation des centres urbains au Japon et en Europe. Il coordonne également, au sein du réseau critique SMART, des travaux sur les « *smart cities* » (financement du laboratoire d'excellence Intelligences des mondes urbains (LabEx IMU)). Dans un autre registre, il étudie aussi l'articulation entre grands projets urbains et événementiel, en particulier concernant les Jeux olympiques (financement du Comité internationale olympique). Il est l'auteur d'*Oku*, un court roman de géographie fantastique sur Tokyo paru en 2012 aux Éditions Baudelaire.

Nima Aftim est architecte-urbaniste. Après avoir été missionnée pendant trois ans à l'ONU, elle est à présent chargée de mission « Développement local, habitat, architecture et patrimoine bâti » à la mairie d'Ille-sur-Têt (Pyrénées-Orientales). Elle est ancienne boursière Erasmus Mundus, diplômée d'urbanisme à l'université de Perpignan et d'architecture à l'université d'Alep.

Pour citer cet article :

Raphaël Languillon-Aussel et Nima Aftim, « Terre gentrifiable et coalition de croissance : la relocalisation de l'université de Perpignan au service d'intérêts privés ? », *Métropolitiques*, 10 mai 2017. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Terre-gentrifiable-et-coalition-de.html>.